

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 338/SG/FP constatant la prise de service d'une infirmière diplômée d'Etat.

n° 338/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
7 mars 1968

Numéro JO  
n° 6 du 25/03/1968

Date du numéro  
25 mars 1968

### TEXTE INTÉGRAL

Est constatée pour compter du 15 janvier 1968 la prise de service au dispensaire de Tadjoura (Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales) de Mile Béatrice Loitière, infirmière diplômée d'Etat en remplacement numérique de Mme Jacqueline Mathias, en religion Petite sœur Jacqueline Monique de Jésus, inapte à reprendre son Service. Mlle Béatrice Loitière occupe un des neuf postes d'infirmières religieuses prévus à la Convention du 9 janvier 1957.